

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
190. Copie de toutes dépêches, correspondance et rapports, non encore produits, concernant un traité entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, en vertu duquel les immigrants au Canada qui visiteront l'Allemagne, jouiront des mêmes immunités que ceux qui sont devenus citoyens américains; aussi, concernant les concessions faites par les gouvernements prussien et bavarois à la ligne canadienne des steamers Allan en ce qui concerne les agences et les bureaux d'inscription en Allemagne; aussi, concernant le voyage mensuel d'un steamer du Lloyd allemand, de Hambourg à Montréal.	Adresse 227	—
191. <i>Impressions</i> :—Relevé de toutes les sommes d'argent payées à la compagnie de la publication de la "Gazette" de Montréal et autres journaux, pour impressions et annonces pendant les années 1874 à 1883, inclusivement.	Par ordre 109	—
192. <i>Instruments oratoires</i> :—Etat indiquant la valeur des instruments aratoires, voitures, wagons, etc., sur laquelle ont été basés les nouveaux droits spécifiques projetés, avec les données qui ont servi à établir cette valeur; aussi, pour un état des valeurs qui ont servi de base aux calculs des droits projetés sur les articles que l'on se propose de frapper d'un droit spécifique et <i>ad valorem</i> combinés en vertu des résolutions du tarif déposées sur le bureau. (<i>Non imprimé, 140.</i>) (<i>Document No 36</i>)	Par ordre 9 et 11 avril 1883	58
193. <i>Intérêts agricoles</i> :—Etat de toutes les dépenses faites par le comité nommé durant la session de 1882, pour s'enquérir de l'opération du tarif sur les intérêts agricoles de la Puissance. (<i>Non imprimé, 140.</i>) (<i>Document No 36a.</i>)	Par ordre 76	91
194. <i>Intérieur, département de l'</i> :—Rapport du département de l'Intérieur, pour 1882-83. (<i>Document No 12.</i>)	Par ordre de S. E.	239
195. <i>Intérieur, revenu de l'</i> :—Rapports, états et statistiques, pour l'année 1882-83. (<i>Document No 3.</i>)	Par ordre de S. E.	20
196. <i>Journaux</i> :—Copie de la correspondance ou plaintes adressées depuis le 1er janvier 1883, au ministre des Postes au sujet du délai ou de la négligence apportée par les maîtres de poste dans l'envoi des journaux ou publications périodiques à leur destination.	Par ordre 95	—